

Déclaration de la FSU

lors du CTMESR du 10 Février 2014

concernant la politique indemnitaire en faveur

des personnels BIATSS.

La politique indemnitaire en faveur des personnels BIATSS du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) est à l'ordre du jour, en point d'information, de ce CTMESR du 10 Février 2014 alors même que la question indemnitaire agite fortement toute la Fonction Publique de l'Etat (FPE) et cristallise une forte opposition de la quasi-totalité des organisations syndicales représentatives. Ainsi, le projet de décret de création d'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (IFSEEP) dans la FPE a reçu un vote contre de la part de 7 organisations syndicales (CFDT-CFTC-CGT-FO-FSU-Solidaires-UNSA) sur 8 lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat du 06 Novembre 2013, la CGC s'étant abstenue. Et ces 7 organisations syndicales ont récemment demandé à la Ministre de la Fonction Publique, dans une lettre commune datée du 28 Janvier 2014, la non publication du décret sur l'IFSEEP.

Dans ce contexte agité, la FSU tient à réaffirmer, à l'occasion de ce CTMESR, ses positions de principe sur la question du régime indemnitaire des personnels BIATSS.

En matière de primes et indemnités des personnels BIATSS, la FSU réaffirme sa forte opposition à la politique indemnitaire actuelle de la grande majorité des établissements du MESR qui, grâce à la Loi LRU et au passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), ont mis en place un système indemnitaire autonome qui est devenu un élément clé de leur politique de Gestion des Ressources Humaines (GRH). Ainsi, la politique indemnitaire devient l'outil d'une GRH conçue comme instrument de plus en plus sophistiqué de mise en concurrence des agents, voire même des services, entre eux, et entrainent une forte individualisation des revenus aux conséquences néfastes pour la carrière et les futures retraites des agents et pour le service public.

Pour la FSU, les missions de service public sont d'autant plus efficaces qu'elles sont menées collectivement. Plutôt que d'opposer les uns aux autres, c'est d'un climat serein, d'un travail le plus collectif possible dont le service public a besoin pour une plus grande efficacité.

Dans un contexte de forte perte de pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires du fait du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010, la FSU revendique la revalorisation des primes et indemnités existantes pour atteindre une totale uniformité interministérielle, préalable à leur extinction pure et simple par intégration dans le traitement indiciaire.

Au delà, la FSU considère urgentissime une réorientation des politiques salariale et sociale que subissent les fonctionnaires depuis de trop nombreuses années et qui sont la source d'une injustice mal vécue et d'un profond mécontentement.